

Madame la procureure générale,

Je prends une toute première fois la parole, pour mieux vous la laisser

.....

Merci Madame la procureure générale.

.....

Madame la sous-préfète, représentant Monsieur le préfet du Maine et Loire ;

Madame la sous-préfète, représentant Monsieur le préfet de la Sarthe ;

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs les chefs de cour et de juridiction,

Mesdames et Messieurs les responsables des services de l'état et des
collectivités locales,

Mesdames et Messieurs les acteurs des services judiciaires,

Chers invités, chers amis, Mes tous proches,

Votre présence nombreuse en ce jour, m'honore, ou devrais-je dire déjà, à
travers cette dyarchie qu'il me plaît de partager, nous honore, avec Madame la
procureure générale.

L'annonce d'une nomination en qualité de chef de cour conduit souvent ceux dont l'estime vous est accordée, à vous exprimer, par quelques mots au détour d'un message, une pensée affectueuse et quelquefois inspirante.

Pour ma part, je constatais que certains me parlaient d'un dénommé Ulysse, évoquaient une toison à tout le moins dorée, et m'invitaient même, pour mes vieux jours, à rejoindre mes parents.

J'avais gardé en mémoire certaines passages du Lagarde et Michard, qui me permettaient de rattacher ces expressions à un texte, qui subitement ne devenait plus scolaire, pour baliser, désormais, le chemin qui allait me conduire en Anjou.

Et quelle ne fut pas ma surprise, il ya quelques jours, de découvrir que l'endroit où Joachim Du Bellay rendit son dernier souffle, se trouvait à quelques mètres de l'Ecole nationale de la Magistrature de Paris, comme pour mieux encore m'inviter à me pencher sur la pensée féconde du natif de Liré en Anjou.

Alors, en relisant, pour ma part, sans Regret, le texte le plus célèbre de l'un des auteurs de la Pléiade, j'isolais trois mots :

- Un sentiment tout d'abord : Heureux
- Une expérience ensuite : un Voyage
- Une faculté enfin : la Raison

Puisque les sentiments éclairent souvent nos actions, je commencerai par celui qui m'anime aujourd'hui : **Heureux**.

Il n'est pas toujours aisé d'exprimer un sentiment aussi intime mais le recours à un bon dictionnaire est toujours un avantage: est heureux celui qui dispose d'une chance favorable, que le sort favorise.

Cette chance et ce bon sort, je les dois aux rencontres et aux présences qui ont nourri et accompagnent encore mon parcours de vie professionnelle : bien évidemment, la sphère familiale et amicale est essentielle, et je dois à mes tous proches, dont certains sont présents ce jour, le soutien, l'écoute et l'affection, permettant de rattacher à tout défi professionnel, la constance de liens personnels, qui forgent une personnalité et des valeurs de vie.

Mais un parcours professionnel est également un apprentissage réalisé auprès de ceux qui vous ont transmis une expérience, ou accordé leur confiance : qu'il me soit permis de saluer chaleureusement ceux qui me font l'honneur d'avoir répondu à cette invitation, et ce presque par ordre d'apparition.

Marie-Christine LEPRINCE, qui vient de quitter ses fonctions de première présidente de la Cour d'appel de Rouen, mais qui reste pour moi une source permanente d'inspiration, m'ayant précédé dans les fonctions de président des TJ de Cherbourg et de Caen et éveillé, sans que je ne le concrétise encore à ce jour, aux fonctions passionnantes de président de cour d'assises.

Brigitte LAMY, qui fut ma première procureure à Dieppe lorsque le vieil auditeur de justice que je fus, était en quête de repères, et sans que je ne me réserve plus longtemps cette relation, alors qu'en qualité de procureure générale de la Cour d'appel d'Angers, vous avez, chère Brigitte, laissé auprès de beaucoup l'excellence d'un souvenir marquant.

Jean-Paul ROUGHOL, premier président de la Cour d'appel de Caen lors de mes débuts comme président de juridiction, et auprès duquel j'ai pu approcher les exigences de la conduite d'une juridiction en associant à la fois les valeurs de rigueur et d'humanité.

Xavier PAVAGEAU premier président de la Cour d'appel de Caen, mais pour beaucoup ici une figure familière et appréciée, qui m'a accompagné avec attention et disponibilité dans cette étape, transformante, du passage des fonctions de président de tribunal judiciaire à celle de premier président de cour d'appel.

Je n'oublierai pas non plus **Agnès GARCIA-DEGROLARD**, secrétaire générale de la première présidence de la cour d'appel de Caen, qui au-delà de m'accorder son amitié, a su avec constance assurer ce relai fondamental entre la cour et les "quelques préoccupations" qui peuvent assaillir un président de tribunal judiciaire.

Et puis, je souhaite à tout chef de juridiction débutant, d'avoir la chance de s'appuyer sur un directeur de greffe aussi stimulant et inspirant que le fut pour moi, **Stéphanie LEMAIRE**, directrice de greffe désormais du tribunal judiciaire de Pontoise, et dont la présence ce jour, témoigne de la force d'un lien, noué sur les bords de la presqu'île du cotentin.

Enfin, je suis heureux, de prolonger, par sa présence, le souvenir de cette dyarchie enthousiasmante, qui fut celle du tribunal judiciaire de Caen, et pour laquelle, cher **Joël**, je n'aurais pu espérer meilleur binôme.

Heureux disais-je, d'avoir pu auprès de chacun d'entre vous, mesurer la chance de rencontres, qui ont peu à peu forgé le regard que je porte sur notre institution judiciaire, et sur la façon dont je me projette, désormais, dans l'exercice de ces fonctions exigeantes mais passionnantes de chef de cour.

Je ne serai toutefois pas complet, si je n'associais pas à la force de ces rencontres, tous les moments partagés avec les magistrats, les équipes de greffe, les avocats, les forces intérieures, les services éducatifs et autres acteurs, avec lesquels nous avons agi en faveur d'une justice comprise et efficiente.

Le sort m'a donc favorisé, et en arrivant à Angers, j'ai ce sentiment, déjà éclairé par quelques jours de présence, de prolonger une veine de rencontres importantes et stimulantes.

Monsieur SANSEN, vous venez de prononcer à mon endroit quelques mots d'accueil, lesquels à défaut de savoir s'ils sont bien mérités, sont ouvertement avantageux, ce qui reste toujours plaisant à entendre. Je vous en remercie, chaleureusement. Et ce d'autant que je prenais le risque de vous voir me reprocher, à quelques jours de votre retraite professionnelle, de repousser, à mon tour, le moment de votre départ, en vous contraignant à un exercice imposé. Je suis toutefois fier de penser, qu'à cette occasion, vous venez de réaliser, probablement, votre dernière intervention institutionnelle, ce qui rehausse d'autant plus, l'honneur que vous me faite.

J'ai en ce jour, une pensée appuyée pour **Eric MARECHAL**, qui a démontré de la plus belle façon possible, que l'on peut être heureux d'exercer les fonctions de chef de cour à Angers, en y restant pour sa part plus de six ans. Beaucoup de ses actions, inspirantes, ont été motivées par la recherche du lien, comme l'illustre le projet de cour juridiction "se connaître et se faire connaître", tourné vers notre collectif judiciaire, dans une démarche d'ouverture aux autres et à chacun.

Passer des fonctions de chef de juridiction à chef de cour, s'accompagne, pour ma part, de la découverte du rôle essentiel d'un secrétaire général, en l'espèce d'une secrétaire générale, en la personne de **Delphine BOURGOUIN**. Si je devais filer une métaphore empruntée à la compétition automobile, je dirais que le véhicule "cour d'appel" vient de voir l'un de ses sièges occupé par un autre pilote, mais conserve à son bord, un copilote, reconnu pour ses qualités, et qui porte une attention appuyée sur l'état du véhicule, connaît le parcours, réfléchi sur les virages à emprunter ainsi que sur les obstacles à éviter. Bref, une présence indispensable, pour tirer le meilleur de tous dans un objectif commun. Soyez en dès à présent, remerciée chère Delphine.

Et pour étoffer "cette équipe", j'associerai pleinement **Marie GAUTIER**, et ses remarquables forces de proposition et d'action en qualité de cheffe de cabinet, ainsi que **Murielle PROU** et **Nadège VINAIS**, qui par leur rigueur, et leur réactivité dynamisent au quotidien le secrétariat de la première présidence.

Je n'oublierai pas non plus l'implication de notre directrice de greffe, **Clélie BLIN**, et celle de l'ensemble des agents du service administratif régional, conduit par leur directeur, **Christian GRASSET**, qui constitue pour le nouveau chef de cour que je suis, un soutien déterminant, dans l'exercice des importantes missions budgétaires qui nous sont confiées, avec Madame la procureure générale, dans un échange régulier et stimulant, avec les chefs de la cour d'appel de Rennes, que je salue en leur qualité d'animateurs du budget opérationnel de programme, auquel la cour d'appel d'Angers est rattachée.

Mes chers collègues, présidents de tribunaux judiciaires du ressort, nous n'avons pas mis longtemps à nous rencontrer, car dès le lendemain de mon arrivée, nous échangeons déjà ensemble sur certains sujets urgents. J'ai pu à cette occasion, avec l'attention et l'émotion de celui qui n'oublie pas qu'il exerçait il y a quelques jours encore, les fonctions éminentes qui sont les vôtres, apprécier le dynamisme et la bienveillance de votre implication à la tête de vos juridictions. Je viendrai prochainement, sur chacun de vos ressorts, pour en apprécier, à vos côtés et à ceux de vos équipes, leurs spécificités, atouts et contraintes.

Je suis heureux également de repérer, dès à présent, auprès **des magistrats et des équipes de greffe de la cour juridiction**, une implication et une conscience professionnelle appuyées, qui viennent cependant se confronter à des situations d'effectif et de stock de dossiers à juger à tout le moins perfectibles, pour ne pas dire préoccupantes, autant de facteurs nourrissant parfois, je le sais, un sentiment d'impuissance ou de découragement. J'y reviendrai.

Mes derniers mots, rattachés au sentiment de satisfaction que j'exprime, seront pour vous **Madame la procureure générale**. En pensant à vous, me vient cette expression, un peu détournée de son sens convenu : "je te suis, tu me fuis. Tu me fuis, je te suis". En effet, si nos liens judiciaires, nous avaient amenés à partager durant quelques années un ressort commun, vous en qualité de procureure du tribunal judiciaire d'Alençon puis de Caen, moi en qualité de président du tribunal judiciaire de Cherbourg, ceux-ci ne s'étaient pas resserés au-delà d'un ressort de cour d'appel. Lorsque vous rejoignez Lille, je m'apprête à quitter Arras pour rejoindre Caen, où vous n'êtes plus. Mais là encore nous partageons durant quelques mois un ressort, celui de la cour d'appel de Douai.

L'échelle de la cour d'appel était au final le bon repère, qui devait annoncer les retrouvailles dont je me félicite aujourd'hui, à la fois au sein du même ressort de cour d'appel mais surtout, au sein de la même cour d'appel... juridiction.

Nous n'allons plus nous fuir, mais nous suivre.

Je suis heureux de repérer déjà à travers nos échanges, les prémisses d'une vision commune pour le fonctionnement de notre cour, où affleure une approche pragmatique des actions à mener, dans l'intérêt des justiciables et l'attention à accorder aux équipes que nous avons l'honneur d'animer.

Il nous restera Madame la procureure générale, à nous défier de l'histoire de cette belle région d'Anjou, afin de séduire nos nouveaux justiciables. Car lorsqu'un normand s'arrime sur les bords de Maine, cela peut être une réussite, comme nous l'ont démontré Brigitte LAMY ou Eric BOUILLARD, en revanche lorsque deux normands font escale ensemble, il convient de prévenir tout risque de confusion avec un nouveau raid Viking... Nous saurons, j'en suis sûr, tirer toutes les conséquences des leçons de l'histoire.

Le deuxième Maître mot, que j'emprunte à Joachim Du Bellay, est celui du **Voyage**.

Comme dans tout voyage, il faut définir la destination et le chemin à emprunter.

Les réguliers sondages d'opinion, montrent que les principales attentes des usagers ou futurs usagers de la justice, s'articulent autour de l'espoir d'une justice plus rapide, et dont le fonctionnement soit plus lisible.

Ce **désir de célérité dans la réponse judiciaire**, est une exigence légitime, qui détermine un marqueur essentiel de la qualité de la justice rendue.

Il ne peut être ignoré que les conséquences déléteres d'une justice trop lente, ou insuffisamment préparée à la judiciarisation toujours soutenue des rapports sociaux, sont un constat désormais partagé par tous, justiciables, acteurs judiciaires mais également élus et décideurs politiques.

Les moyens humains assez inédits, à l'échelle récente de notre organisation judiciaire, mis en oeuvre par la loi du 20 novembre 2023 d'orientation et de programmation du ministère de la justice, et qui permettront aux quatre tribunaux judiciaires de notre ressort et à la cour d'appel juridiction de s'appuyer, d'ici 2027, sur 13 juges du siège, 6 magistrats du parquet, 17 personnels de greffe et 22 attachés de justice supplémentaires, devront, au moins pour partie, participer à agir sur la célérité de nos réponses judiciaires.

L'amélioration alors attendue est nécessaire, tout en étant dans l'état actuel de nos ressources, ambitieuse, et devra notamment, permettre aux justiciables d'être entendus pour la première fois par un juge dans des délais plus courts, d'espérer bénéficier d'une décision statuant sur un litige ou la commission d'une infraction dans un temps encore proche, de l'intention ou de l'évènement qui a justifié la saisine du juge, ou encore que les différents suivis, éducatifs ou probatoires, soient mis en place rapidement, afin de donner ou redonner, tout son sens à l'intervention judiciaire.

Cette efficacité de la gestion du temps judiciaire, au-delà même de l'attente légitime des justiciables et de leurs conseils, est une aspiration forte du collectif juridictionnel, qui souhaite que son action s'inscrive dans une temporalité et une réactivité vertueuse.

A l'aune des moyens qui nous seront accordés, la célérité de la justice que nous rendrons dans les trois départements de notre ressort, sera un objectif prioritaire.

En matière civile, le temps judiciaire, se double souvent d'un aléa réel sur le sens de la décision rendue. L'attente de la réponse du juge sur le litige qui lui est soumis, est déjà une période de doute et d'interrogation pour les justiciables, mais le moment du prononcé de la décision, est aussi parfois, pour ne pas dire souvent, une phase d'incompréhension, nourrie pour certains par la déception de ne pas voir leurs prétentions aboutir mais aussi, pour beaucoup, par l'aléa croissant d'une réponse judiciaire qui peut varier d'une juridiction à l'autre, tant la complexité du droit applicable, l'étendue des situations pour lesquelles la cour de cassation reconnaît la libre appréciation du juge et la sensibilité de ce dernier lors de la déclinaison de la règle de droit, à une situation donnée, sont autant de facteurs d'imprévisibilité de la décision judiciaire attendue.

S'en remettre au juge, pour apporter une réponse à un litige civil, est parfois nécessaire, et l'institution judiciaire doit assurer son rôle, en répondant à l'attente légitime de tous ceux, qui aspirent à ce que les règles de droit s'appliquent.

Dans de nombreuses situations toutefois, l'application de la règle de droit n'est sans doute pas la recherche première des justiciables, ou à tout le moins n'est que le moyen du véritable objectif poursuivi : celui d'être reconnu, dans la légitimité de sa prétention ou de sa position. Cette reconnaissance, c'est auprès de l'autre, celui à qui on s'oppose qu'on la recherche. Et c'est sans doute là, par une approche tournée résolument vers l'origine et les enjeux du conflit, que s'immisce tout l'intérêt d'un processus amiable, pour lequel la recherche de la solution est partagée, tout comme la satisfaction qui en découle.

Donner une part belle à l'**amiable** pour apaiser les conflits, peut apparaître comme une rengaine, que l'on nous sert de façon assez incantatoire, afin de rechercher désespérément, le moyen de répondre à la hausse des stocks et à la durée des procédures, voire même une diversion, pour ne pas prendre la mesure de l'effort budgétaire à consacrer, en faveur d'une justice plus efficiente.

Que le concept de l'amiable ait pu être recherché comme une solution à une pénurie des moyens consacrés à la justice, est certainement une réalité, mais il est beaucoup plus riche, que cette seule perspective matérielle.

C'est là encore, un apprentissage, celui d'une autre voie, pour sortir du conflit, en ne négligeant pas ses intérêts, mais en acceptant également d'accueillir ceux d'un autre, pour ne pas rechercher le tout ou rien, afin de privilégier, suffisamment pour chacun.

C'est aussi intégrer pour l'avenir, l'expérience d'une responsabilisation, qui permettra de disposer de clés, pour dénouer les liens d'un conflit.

Cela permettra notamment à des parents, de ne pas ajouter à leur désamour, le désir de faire payer l'autre, en atteignant surtout au final ceux ou celles dont on ne se sépare jamais.

Aux pays-bas, 90 % des litiges civils portés devant une juridiction, se dénouent par un accord entre les parties, guidées par le juge.

Il nous faudra, au regard du chemin à parcourir, être plus modestes, mais réserver une place grandissante à l'amiable, sera un cap que nous aurons à emprunter avec la conviction résolue, après d'autres, d'être dans le vrai.

Si les métiers de la justice sont passionnants, à la fois par leurs dimensions humaine et technique, ils peuvent conduire à s'habituer, se contenter, se résigner à un statu quo de nos pratiques, faisant sans doute un peu trop écho, au désir de stabilité des cadres juridiques.

Ma confiance est toute acquise à chacun des membres de notre ressort judiciaire, et je connais l'engagement et l'implication des gens de justice.

Je me défie toutefois, des tâches répétitives, des pratiques un peu trop normées par le poids des habitudes ou encore des cadres de fonctionnement passablement figés.

Je suis convaincu, que la bonne application de la loi, laisse une large place aux initiatives, qui en renforcent l'effectivité.

Sans l'inventivité de quelques-uns, qui ont expérimenté des approches nouvelles, nous n'aurions sans doute pas aujourd'hui un recours aussi facilité à la médiation, nous n'aurions pas connu non plus, l'essor des dispositifs intermédiaires entre le placement et l'assistance éducative en milieu ouvert, et de façon plus organisationnelle, nous serions encore dans une segmentation des tâches de greffe très cloisonnantes et ne connaîtrions pas la verticalisation stimulante du traitement des contentieux.

Mes chers collègues, magistrats et du greffe, nous avons le droit de vibrer, le droit de dépasser le seul horizon des piles à traiter, le droit d'expérimenter des pistes d'action qui nous intéressent et nous motivent, mais que nous n'avons pas explorées plus avant, faute parfois de temps et de soutien, le droit aussi de faire un pas de côté pour mieux juger et être plus efficace. Je serai sur ce chemin à vos côtés. N'ayez pas peur d'initier, au risque même de vous tromper, et soyez inventifs dans vos approches professionnelles, cela en vaut le coup.

Enfin, parmi les derniers mots du passage le plus connu des “Regrets” du poète de l'Anjou, figure celui de “**Raison**”.

Là encore un petit détour terminologique nous permet de repérer sous ce vocable, l'ensemble des principes, des manières de penser, permettant de bien agir et de bien juger.... Une définition qui ne peut nous laisser indifférent.

Le bien agir, pour un magistrat, intègre nécessairement ces valeurs qui guident son action, et qui vont être dans quelques jours consacrées dans une charte de **déontologie**.

Notre déontologie, n'est pas cet ensemble de valeurs qui ne se réduirait qu'à une approche contraignante, pour nous enfermer dans des comportements figés au gré de nos expériences professionnelles.

Je crois au contraire, que pour cette fonction si particulière, qui est celle de juger ceux qui s'en remettent ou se soumettent à la justice, notre déontologie est un questionnement permanent, dynamique, qui accompagne chacune de nos missions et comportements, afin d'asseoir un peu plus, la légitimité de nos fonctions.

En ce sens, elle nous soutient, nous conforte, nous protège et nous amène à dépasser l'inquiétude de sa transgression, pour rechercher tous les avantages de son respect.

L'indépendance, l'impartialité, l'intégrité, la probité, et les autres valeurs qui accompagnent la conduite de chaque magistrat, sont les valeurs de notre justice, valeurs sans lesquelles toutes connaissances, maîtrise, technicité et autres compétences professionnelles, seraient au service d'une simple pratique : décliner le droit.... mais sans atteindre cette vertu essentielle : rendre la justice.

Et comment ne pas mieux illustrer cette exigence, d'une fonction empreinte de valeurs supérieures, qu'en évoquant ce qui, la semaine passée, a conduit l'un d'entre nous, à la suite d'une erreur matérielle, à tirer toutes les conséquences d'une impartialité susceptible d'être questionnée, en assurant le renvoi d'une lourde affaire criminelle, pour faire prévaloir, malgré les impatiences, les questionnements et la déception, les valeurs cardinales d'une justice qui dépasse, pour mieux les entourer, tous les enjeux d'une affaire judiciaire, même si importante et sensible soit-elle.

Le strict respect des règles déontologiques, qui s'appliquent à son action, a été le guide supérieur de notre collègue, dont la réaction ne peut qu'être saluée.

A l'occasion de la formalisation de la prochaine charte de déontologie par le conseil supérieur de la magistrature, nous réserverons un temps de réflexion et d'échanges, dédié aux principes supérieurs qui accompagnent l'action de juger, temps d'échange que nous ouvrirons au-delà de la seule communauté judiciaire.

Poursuivant la déclinaison du concept de "raison" auquel nous invite à réfléchir Joachim Du Bellay, se profile une notion qui imprègne de plus en plus ces dernières années la mesure de notre activité judiciaire : celle de **performance**.

Si d'un premier abord, il peut être étonnant d'associer l'efficacité de la justice, qui constitue également une vertu, à une évaluation en termes de performance, l'intention qui accompagne cette démarche peut être comprise.

Au-delà d'un sentiment ou d'un idéal, la justice est également une somme de moyens humains et matériels, réunis pour assurer du mieux possible le bon fonctionnement d'un service public.

Si dans nos enceintes judiciaires, a souvent été dénoncée l'indigence des moyens consacrés à la justice, il ne serait pas juste d'ignorer la prise de conscience des pouvoirs exécutif et législatif depuis quelques années.

A ce titre, bénéficiant d'un effort consacré par la nation afin de lui accorder les moyens tant attendus pour un meilleur fonctionnement, la justice, au-delà même de l'appréciation de l'insuffisance ou non de cet effort, doit légitimement rendre compte de l'utilisation et des effets de ces ressources supplémentaires.

Si la performance, observe parfois de façon un peu schématique, l'adéquation entre les moyens consacrée à une activité et l'augmentation de cette dernière, il ne peut être ignoré que l'arrivée de magistrats ou de greffiers supplémentaires ne se consume pas dans la seule augmentation proportionnelle et arithmétique d'une activité, mais peut aussi, au moins pour partie, et lorsque cette situation est objectivée, participer à alléger, pour ne pas dire soulager, une activité trop lourde portée depuis plusieurs années, par des équipes de magistrats et de greffe dont le dévouement professionnel se conjugue avec un épuisement individuel souvent relevé.

Mais de façon évidente, et pour une très large part, les moyens supplémentaires dont nos juridictions vont désormais bénéficier, doivent nous conduire à porter un effort sur la réduction des délais d'audiencement ainsi que sur celle des délais de jugement, en s'attaquant à des stocks qui peuvent parfois apparaître bien décourageants, donnant du sens à cette idée que ce n'est pas le travail que l'on fait qui nous fatigue mais le travail que l'on ne fait pas ou qu'il nous reste à faire.

Face à cet objectif partagé et essentiel, la notion de performance m'apparaît toutefois comme empreinte d'une appréciation trop comparative. Une juridiction étant en effet le plus souvent performante par rapport à une autre, ce qui écrase le contexte précis auquel il doit être fait face. Une juridiction peut en effet se voir doter d'un effectif de magistrats et de greffe conséquent, mais être confrontée sur une période plus ou moins longue à des vacances de poste, ou faire face à un absentéisme déstabilisant pour une finalité réjouissante, un congé maternité, ou préoccupante, un congé maladie. Une juridiction peut par ailleurs bénéficier pour un ou plusieurs contentieux d'une équipe stable et expérimentée, ce qui constitue souvent un gage d'efficacité et de productivité pour l'activité juridictionnelle, tandis que d'autres, moins attractives, sont confrontées à un renouvellement fréquent et soutenu de leurs équipes, qui rend moins certain, un niveau d'efficience élevé. Un dernier exemple de la contextualisation des moyens est celui de l'asymétrie qui impacte parfois, sur une période donnée, les ressources des différents services qui composent les juridictions : un effectif renforcé des magistrats du siège ne permettra pas d'atteindre un niveau d'activité élevé si dans le même temps les équipes du parquet ou du greffe sont en souffrance et ne peuvent accompagner l'ambition d'une politique d'audiencement plus soutenue.

Alors, plutôt que tout illustrer par la “performance”, je préfère m’intéresser à l’idée “d’optimisation”, notion bien moins comparative et beaucoup plus contextuelle, qui nous permet, dans un environnement donné, de tirer le meilleur de notre organisation et des investissements de chacun.

Optimiser la mobilisation de l’ensemble de nos moyens, pour atteindre le meilleur résultat possible, est un défi cohérent et stimulant, qui peut être revisité à la mesure des ressources dont nous disposons, en plus ou en moins, sur une période donnée et qui ouvre une large part à l’inventivité et aux initiativeson y revient...

Voilà l’ambition raisonnable que je porte pour le fonctionnement des juridictions de la cour d’appel d’Angers.

Je conclurai mes propos par ce qui nous donne une bonne “raison”, de nous investir au quotidien dans les missions exigeantes qui sont les nôtres. Nous appartenons à un **collectif judiciaire**, réunissant des magistrats, des directeurs de greffe, des greffiers, des adjoints administratifs, des adjoints techniques, mais aussi des équipes de soutien comme celles du service administratif régional, ainsi que nos partenaires institutionnels des autres services de l’état et des collectivités locales, sans oublier celles et ceux que l’on nomme les auxiliaires de justice comme pour mieux faire apparaître, en contraste, la place importante qu’ils occupent...

Ce collectif, c'est celui que nous devons faire vivre, en nous défiant de l'attitude d'isolement qui nous prive du bénéfice du regard tiers souvent renseignant et soutenant. C'est aussi celui qui nous convainc que nous sommes tous de notre place, qu'un rouage de l'action judiciaire, dans une interdépendance stimulante avec d'autres.

Alors, ayons conscience de cette nécessité, qui doit nous conduire à nous intéresser à chacun, à connaître et à prendre en considération les autres attentes et besoins exprimés, en étant capable de nous décentrer de nos propres préoccupations pour porter une partie de celles des autres.

Je crois, que le temps que nous consacrons à chacun d'entre nous, réunis par une même ambition, d'une justice empreinte d'efficacité et d'humanité, est un investissement quotidien, qui détermine la qualité de notre action, au service de tous ceux dont nous recueillons les attentes et la confiance.

Je m'attacherai, à faire prévaloir la dimension collective ,de notre institution judiciaire.

Madame la procureure générale, je suis arrivé au terme de mon propos, et en m'adressant à vous en cet instant, je ne peux que m'appuyer de nouveau sur la pensée du plus célèbre poète de l'Anjou, en rapprochant nos expériences passées près du littoral normand, afin de caresser la perspective réjouissante, de la dernière phrase de son sonnet le plus célèbre : "Et plus que l'air marin, la douceur angevine".
Je vous propose d'en accepter l'augure.

.....

Madame la procureure générale, avez-vous des réquisitions particulières ?

.....

Il me reste alors à consacrer un rituel bien agréable, en vous conviant dans les salons de la cour afin de partager un moment de convivialité.

L'audience solennelle est levée.